

Irri.pl@ine

N° 97 – 8 septembre 2011 – 2 + 1 pages

Le prochain Irri.pl@ine sera le 13 octobre 2011

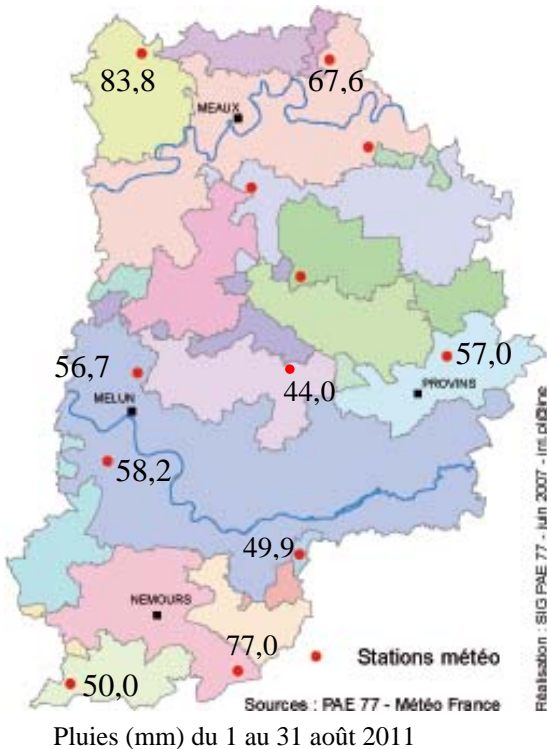
METEO

Les précipitations importantes de juillet ont quasiment mis un terme à l'irrigation des grandes cultures. Cependant, le mois d'août avec une pluviométrie un peu plus faible que la normale, n'a pas permis aux secteurs les moins arrosés en terre superficielles d'éviter une irrigation sur betteraves ou maïs.

Les températures, après un mois de juillet plutôt frais sont remontées aux normales saisonnières.

Les ETP du mois d'août ont été de 3,7 mm/j de moyenne, contre 4,0 mm/j pour la normale.

Depuis le 1^{er} septembre les ETP sont en moyenne à 3,5 mm/j, soit un peu au-dessus de la normale.



Pluies (mm) du 1 au 31 août 2011

CULTURES

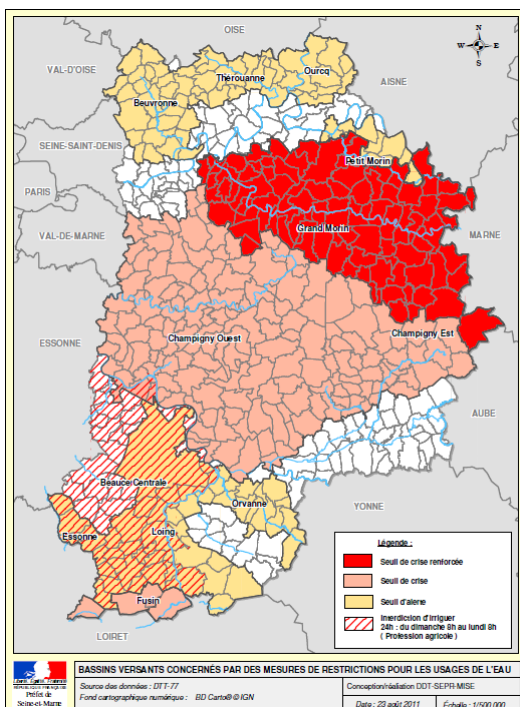
IRRIGATIONS DES CEREALES

L'irrigation des céréales dans les sols superficiels a été valorisée cette année.

Nous avons besoin de vos résultats en cultures sèches et irriguées pour analyser l'efficacité des irrigations en fonction des stades de la culture.

Aussi nous vous demandons de bien vouloir remplir la feuille de renseignements ci-jointe.

RESSOURCES EN EAU & REGLEMENTATION



Malgré les précipitations de juillet et août, les nappes continuent leur vidange, tandis que les débits des rivières restent préoccupants. Pour de nombreux cours d'eau les débits correspondent à une situation décennale sèche voire plus rare.

Courant août, des arrêtés de restriction sont parus.

Pour certains secteurs, c'est une réduction des limitations d'irrigation sur la Beauce et l'Orvanne.

Pour le Grand Morin c'est le passage en crise renforcée.

RIVIERES

Les restrictions d'irrigation en vigueur à la fin juillet sur l'ensemble des rivières continuent de s'appliquer, excepté sur deux bassins versants :

L'Orvanne est passée de l'état de crise à l'état d'alerte, ce qui permet une irrigation quasi normale des cultures maraichères et légumières

Le Grand Morin est passé en crise renforcée, ce qui interdit l'irrigation des grandes cultures et restreint les cultures maraichères et légumières.

NAPPE DE BEAUCE (en crise et en alerte)

Le Fusain est remonté au dessus du seuil de crise renforcée, mais reste en crise. La zone d'alerte Beauce centrale n'est plus en crise. Pour une cohérence dans la gestion et une solidarité entre les irrigants, l'arrêté du 18 août diminue l'interdiction de l'irrigation sur le secteur du Fusain et la Beauce centrale, pour la remettre à 24 h consécutives soit du dimanche 8 h au lundi 8 h.

✓ **Situation de la nappe** : le 4 septembre 2011, l'indicateur piézométrique pour le secteur Beauce Centrale était à 112,69 m. Celui du secteur Fusain était à 84,88 m.

NAPPE DU CHAMPIGNY (en crise sur sa totalité)

Le 3 septembre 2011, le piézomètre de Saint-Martin-Chennetron indiquait 122,65 m NGF, et celui de Montereau-sur-le-Jard indiquait 47,84 m NGF.

1^{er} Septembre : ENVOI DES INDEX DE COMPTEURS

Les irrigants engagés dans le protocole de **Gestion Volumétrique sur la Nappe du Champigny** sont tenus de renvoyer leurs index de compteur le **1^{er} de chaque mois**, même si aucune irrigation n'a été réalisée.

Merci de nous préciser lorsque vous avez terminé votre campagne d'irrigation

Le formulaire de saisie des index, envoyé avec l'Irri.pl@ine n°82, est à renvoyer par fax (01 64 37 17 08) ou mail (irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr)

ÉTAT DES RESTRICTIONS EN VIGUEUR au 8 septembre 2011

	Situation	Restrictions s'appliquant à l'irrigation agricole
	en Crise :	
Nappes	Beauce Centrale Beauce Fusain	Prélèvements interdits du dimanche 8h au lundi 8h soit 24 heures consécutives
	Champigny-Est Champigny-Ouest	En dehors du protocole de Gestion Collective : - Grandes Cultures : prélèvements INTERDITS - Cultures légumières et maraîchères : interdits entre 8 h et 20 h En Gestion Collective : dans les limites du Quota attribué
Rivières et bassins versants	Grand Morin	Prélèvements pour l'irrigation des Grandes Cultures : - en rivières et dans leurs lits majeurs, INTERDITS - par forages interdits de 12 h à 20 h et du vendredi 8 h au dimanche 20 h Prélèvements pour l'irrigation des cultures légumières et maraîchères : - en rivières et dans leurs lits majeurs interdits de 8 h à 20 h - par forages autorisés
	En Alerte :	
	Beuvronne Loing Orvanne Ourcq Petit Morin Théroutanne	Prélèvements pour l'irrigation des Grandes Cultures : - interdits entre 12h et 20 h et le dimanche de 8 h à 20 h Prélèvements pour l'irrigation des Cultures légumières et maraîchères : - Pas de restriction , mais sensibilisation aux économies d'eau



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Général de Seine-et-Marne, et du CASDAR
Toute rediffusion et reproduction interdites



